

**RAPPORT N° 00/2-40
au Conseil Municipal**

OBJET

**TRAITEMENT DE PROBLEMES PONCTUELS
D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL**

- **Approbation du Projet**
- **Autorisation de lancer un appel d'offres**

La programmation des travaux pour le traitement des problèmes ponctuels d'assainissement pluvial a retenu 31 interventions de nature diverse (reprofilage de chaussée, création ou modification de fossés à grille, pose de canalisations d'assainissement et de dispositif avaloirs, réalisation de petits ouvrages de franchissement de talweg, pose de bordures, couverture de fossés d'assainissement pluvial, etc...) réparties sur 13 secteurs de la Ville.

L'estimation du coût global des travaux est de 2 613 KF ; leur réalisation nécessite le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Chaque site d'intervention étant concerné par la réalisation ou la modification d'un ouvrage d'assainissement pluvial autonome et indépendant des autres interventions, les conditions d'accès aux sites d'intervention pouvant être pris en compte par les entreprises lors de l'établissement de prix unitaires (incidence financière de la localisation de l'intervention), je vous propose, dans le souci d'élargir la concurrence, d'opter pour l'allotissement ci-après :

Lot n° 1 : Localisation → Montagne 8^{ème} km et Montagne 15^{ème} km

Nature des travaux :

- reprofilages de chaussée et création d'exutoire,
- pose de 2 regards avaloirs et canalisation EP,
- pose de buse Ø 600 en traversée de chaussée,
- modification de caniveau à grille,
- création de caniveau à grille,
- pose de buse Ø 1500 par franchissement de talweg.

Coût estimé : **433 KF**

Lot n° 2 : Localisation → Bois de Nèfles / Moufia

Nature des travaux :

RAPPORT N° 00/2-40

- reprofilages de chaussée,
- couverture de fossé d'assainissement pluvial,
- prolongation et couverture de fossé,
- pose de buse Ø 1500 pour franchissement de talweg,
- bétonnage d'ouvrage d'entonnement.

Coût estimé : **560 KF**

Lot n° 3 : Localisation → Chaudron / Sainte-Clotilde

Nature des travaux :

- reprofilage de chaussée
- couverture de fossés
- mise en place de canalisations et regards avaloirs

Coût estimé : **445 KF**

Lot n° 4 : Localisation → Bretagne / Domenjod

Nature des travaux :

- pose de canalisation EP Ø 800
- création de fossé d'assainissement pluvial
- mise en place de canalisation et regards avaloirs

Coût estimé : **505 KF**

Lot n° 5 : Localisation → Centre Ville / La Source / Bellepierre

Nature des travaux :

- pose de canalisations EP et création de fossé à grille
- couverture de fossés

Coût estimé : **510 KF**

Lot n° 6 : Localisation → Saint-François / Brûlé

Nature des travaux :

- pose de canalisation EP

RAPPORT N° 00/2-40

- construction d'ouvrage d'entonnement
- modification de fossé

Coût estimé : 160 KF

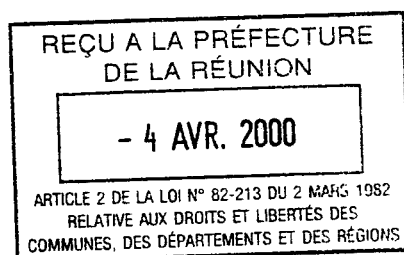
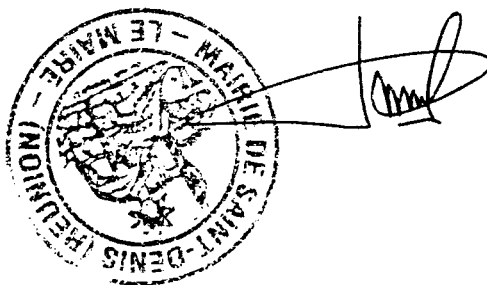
Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2000 Chapitre 23 article 2315.

Je vous demande :

- d'approuver le projet d'interventions pour le traitement des problèmes ponctuels d'assainissement pluvial retenus dans la programmation ;
- de valider l'allotissement proposé ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer les marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marchés négociés ;
- d'autoriser la signature du marché par moi-même et par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/2-40
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 Mars 2000

OBJET

**TRAITEMENT DE PROBLEMES PONCTUELS
D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL**

- Approbation du Projet
- Autorisation de lancer un appel d'offres

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 00/2-40 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'interventions pour le traitement des problèmes ponctuels d'assainissement pluvial retenus dans la programmation et valide l'allotissement ci-après :

Lot n° 1 : Secteurs Montagne 8^{ème} km et Montagne 15^{ème} km,

Lot n° 2 : Secteurs Bois de Nèfles et Moufia,

Lot n° 3 : Secteurs Chaudron et Sainte-Clotilde,

Lot n° 4 : Secteurs Bretagne et Domenjod,

Lot n° 5 : Secteurs Centre Ville, la Source et Bellepierre,

Lot n° 6 : Secteurs Saint-François et Brûlé.

DELIBERATION N° 00/2-40

ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres et à passer des marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marchés négociés.

ARTICLE 3

Autorise la signature du marché par Monsieur le Maire ou par son délégué.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

